

## GRAND REGIONAL ENDURANCE 2011

Il est constitué un circuit dit Grand régional Endurance Provence. Ce circuit se compose de trois concours minimum,5 au maximum situés sur le territoire du CRE Provence.

Les cavaliers classés sur les épreuves labellisées de ces concours voient leurs points multipliés par 1,5 (cf reg sur FFE.com).

### **Art 1 : Candidature :**

Doit être communiquée à la Commission Endurance du CRE PCE au plus tard lors de la réunion de calendrier de l'année (sept 2011 pour les concours 2012) par le Comité Organisateur.

### **Art 2 : Critères de choix**

a/ qualité des aires de contrôle

b/ qualité des « vétérinaires » de ligne

c/ qualité technique du parcours.

**Art 3 :** Choix : le choix est effectué par la Commission après évaluation du dossier et consultation d'un juge compétant au niveau technique requis. Il pourra être effectuée une évaluation préalable sur place aux frais de l'organisateur. L'évaluateur sera un juge compétant nommé par la Commission à laquelle il rendra compte.

**Art 4 :** L'organisateur s'engage à inscrire des épreuves égales ou équivalentes techniquement à : A1GP,A1,A2.

**Art 5 :** Aide du CRE. La Commission s'engage à aider à hauteur de 300€ minimum chaque organisation choisie. Cette somme peut être affectée, à la discrétion de l'organisateur, en totalité ou en partie à des récompenses, y compris sous forme d'abondement à un challenge en faveur des cavaliers. Dans ce dernier cas le règlement de ce challenge annexe doit avoir été approuvé par le/les CRE avant la clôture des engagements du premier concours concerné.

**Art 6 :** L'organisateur mentionnera Grand régional dans tous documents publics se rapportant au concours, Un emplacement sera réservé aux banderoles et fanions du CRE Provence au cœur du site.

**Art 7 :** Une tenue conforme au §4.3A est exigée des concurrents.

**Art 8 :** ce règlement et ses annexes sont publiés sur le site de chaque CRE concerné.